



Commune
D'Orges

Orges, le 8 novembre 2022

PREAVIS MUNICIPAL N° 07 / 2022

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne : budget 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation le budget de la bourse communale pour 2023, adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2022.

Comme pour les années précédentes, il s'agit d'un budget conservateur prenant en compte des revenus supputés des impôts et taxes semblables aux exercices précédents, aucun amortissement extraordinaire n'est prévu. Les divers travaux d'entretien courant que nous envisageons sont intégrés à ce budget.

Semblable à l'exercice précédent, cet exercice s'annonce complexe pour notre commune. Comme vous le savez, depuis quelques années les charges structurelles et cantonales pèsent sur la commune et elles sont en hausse d'année en année. Le budget 2023 est pratiquement similaire à celui de 2022, en dépit des diverses augmentations de charges que nous espérons pourvoir compenser par l'arrivée de nouveaux résidents dans notre village suite aux nouvelles constructions.

Ceci nous amène à la prévision de CHF 1'449'108.00 de rentrées contre CHF 1'806'333.90 de dépenses, soit à un manco de CHF 357'225.90 ; ce qui réduit à zéro la marge d'autofinancement de la commune. Cette situation nous obligera à une vigilance accrue quant à nos dépenses.

Les informations suivantes passent en revue les points les plus importants de ce document :

Comme en 2022, nous souhaitons apporter des améliorations à la lecture de nos comptes et avons entrepris de répartir les heures de vacations des Municipaux et de notre employé communal dans les différents dicastères, pour que l'on soit en mesure d'établir une analyse plus efficiente des heures réellement effectuées.

Pour l'ensemble des bâtiments et domaines, nous avons enregistré un renchérissement du prix de l'alimentation d'énergie de 1,5%. Sans compter que sur certains matériaux et produits d'entretien, les fournisseurs nous annoncent dès à présent, des plus-values sur leur facture en 2023.

1 ADMINISTRATION GENERALE

101.300.00	En comparaison des comptes 2021, où nous avions présenté un grand nombre de préavis à traiter, nous estimons en 2023, une charge de travail administrative moins conséquente.
102.306.01	Un défraiement des frais de téléphone CHF 2'500.00 pour l'ensemble des municipaux est comptabilisé, CHF 1'000.00 pour les kilomètres calculés relatif aux déplacements, tels que des cours de formation, des réunions de chantiers, rendez-vous divers avec les entreprises mandatées, concernant les projets à venir.
11.301.00	La revalorisation par rapport au budget 2022, se définit par le nouveau taux d'occupation de la secrétaire de 45% à 50%, suite à l'attribution de la gestion des dossiers concernant la police des constructions, des éventuelles heures supplémentaires du personnel, ceci au vu de la masse de travail qui ne cesse de progresser, du passage à MCH2 et des cours de perfectionnement, dans le but de rester à jour en fonction de l'évolution des programmes informatiques.
11.303.00 & 11.303.01 11.304.00 11.305.00	Charges Sociales : Des allocations familiales sont maintenant à comptabiliser dans notre personnel administratif, cependant compensées dans la facture de la Caisse AVS, car elles sont remboursées. Les différences visibles sont le calcul plus précis des charges sociales par rapport aux salaires.
11.310.00	Les frais envisagés sont l'inscription d'une servitude pour les canalisations d'eau potable et maintien d'une borne hydrante au Registre Foncier, ainsi que de diverses servitudes.
11.317.00	Nous espérons vivement que l'année 2023, nous permette de retrouver les activités communautaires d'avant la COVID-19 et d'accueillir nos nouveaux habitants.
11.319.00	La revalorisation est due à certaines cotisations dont la commune fait partie (UCV, ADNV, AVCD, AVSM etc...) qui se calcule au prorata du nombre d'habitants en hausse pour 2023.
11.365.00	Les coûts liés aux transports publics et chemin de fer nous ont été transmis par les autorités compétentes.
Général	Le reste des postes de la section Administration Générale reste identique au budget de l'année passée.

21 IMPOTS

Général	L'estimation liées aux entrées d'impôts, est établie avec les données fournies par l'Administration cantonale, valeur septembre 2022. Nous avons décidé, compte tenu des nouvelles constructions et du nombre de citoyens installés dans notre village depuis cette fin d'année 2022, d'augmenter les revenus à encaisser, tout en restant, comme habituellement, très prudent.
---------	--

22 SERVICE FINANCIER

- 22.352.00 L'évaluation budgétaire, comme il est d'usage, est établie avec les données fournies par l'Administration cantonale des impôts. Le montant estimé sur la base de l'année 2021 est en légère évolution pour cette année 2023.

23 ATTRIBUTIONS ET AMORTISSEMENTS

- 23.330.01 En comparaison de l'année 2022 et suite à l'emprunt effectué pour les « Petites Fauconnières », notre établissement financier a imposé à ce qu'une partie (à savoir CHF 500'000.00) de l'ancienne dette de CHF 1'280'000.00, soit amortie pour la somme de CHF 16'800.00 par année.
- 23.331.07 &
23.331.09 Nous relevons que les amortissements relatifs au domaine autofinancé du service des eaux ont été imputé à la rubrique 81 Service des eaux pour la première fois sur l'exercice 2021 et pour la première fois au budget 2023.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

- Général Pour l'ensemble des bâtiments, nous avons un renchérissement du prix de l'alimentation d'énergie de 1,5%.
- 30.311.00 L'employé communal aura besoin d'outils et matériel. Ce montant de CHF 5'000.00 sera uniquement dépensé en cas de besoin.
- 30.313.00 En analyse du budget 2022 et par suite de la hausse du prix de l'essence, il a été envisagé une petite majoration.
Nous retrouvons également dans ce poste, les frais d'assurance et d'entretien du véhicule communal.
- 31.423.00 Pour l'année 2023, nouvelle clé de répartition des terrains communaux, attribution à part égale entre les agriculteurs.
- 33.322.00 &
33.331.00 Pour donner suite à l'emprunt réalisé concernant la rénovation de nos chalets d'alpages, principalement « Les Petites Fauconnières », l'amortissement s'élève quant à lui à CHF 12'500.00 par année dès 2023 et les intérêts se chiffrent eux à CHF 2'000.00.
- 353.314.01 La Commune de Giez nous a confirmé le montant des travaux envisagés pour l'église. Ce montant de CHF 11'500.00 est réparti de la manière suivante : CHF 4'500.00 pour la mesure de stabilité du clocher et CHF 7'000.00 pour le traitement des bancs infectés par des cirons des bois ; A ce montant s'additionne les frais courants à hauteur de CHF 600.00.
Notre participation à ces dépenses est de 1/3, soit CHF 4'050.00, somme provisionnée au budget 2023.

4 TRAVAUX

- 42.306.00 Dans cette rubrique sera dorénavant enregistré les heures de notre secrétaire, concernant la mise à jour et la gestion des dossiers de la police des constructions.
- 42.318.00 Un budget de CHF 15'000.00 a été alloué pour ce poste. Les projets mis à l'enquête en 2022 se poursuivent. Ceci a pour conséquence plus de frais d'avocats, suite aux oppositions déjà en cours. Cela va amplifier les charges de notre exercice 2023. A cela s'ajoute, l'ACRG pour la surveillance des chantiers.
- 42.318.01 La révision du PACom, (plan d'affectation communal) se reconduit et les frais qui en découlent nous contraignent à deviser un montant de CHF 15'000.00 au budget.
- 43.314.01 Se rajoute aux travaux courants d'entretien, l'aménagement de 3 écopoints.
- Général Déchetterie Nous restons pour cette année encore très prudents au niveau de nos estimations. La Strid nous annonce une hausse de prix de 3 à 10% sur les frais de transport. Nous vous rappelons que les comptes de la déchetterie ont été intégrés dans notre comptabilité en 2021. Les charges sont réparties entre les 2 Communes, Vugelles-La Mothe et Orges, selon une quote-part en fonction du nombre d'habitants.
- 46.314.00 Pas d'impératifs majeurs projetés, juste l'entretien habituel.
- 46.319.00 Constraint d'effectuer des travaux d'investigation pour la recherche des mauvais raccordements ainsi que l'évaluation de l'état du réseau des canalisations du village, des travaux de curage et inspection sur le réseau EU et EC devront être effectués, un montant de CHF 20'000.00 a été demandé pour ces travaux.
- 46.319.10 Cette estimation financière nous est transmise, de même que les années précédentes, par l'ARCC, Pôle régional de déshydratation de la STEP du Pré-Vuacoz.
- 46.434.10 &
46.434.20 Solde à encaisser des taxes uniques de raccordement épuration EU et EC des chantiers en cours.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

- 52.351.00 Selon chiffres reçus des autorités compétentes. Différence des coûts dus à la progression des élèves fréquentant les divers établissements scolaires.

6 POLICE

- 61.351.00 Les acomptes reçus pour l'année 2023, calculés sur l'année 2021, restent inchangés. Pour rappel, ce poste n'est pas touché par les dépenses thématiques, comme pour la péréquation directe expliquée sous le chapitre 22.

- 65.314.00 Il est prévu de changer 3 hydrantes « fatiguées », avant qu'elles ne soient définitivement hors d'usage.
- 65.352.00 Estimation pour le budget 2023 du SDIS Nord Vaudois (CHF 16'736.00). Cette somme s'évalue par l'estimation d'un montant transmis, multiplié par l'appréciation du nombre d'habitants en 2023.
- 66.352.01 Ce chiffre est communiqué par L'Organisation Régionale de la Protection Civile.

72 SERVICE ET PREVOYANCE SOCIALE

- 71.352.00 Le budget n'est pas encore connu à ce jour. Estimation prudente.
- 71.352.10 Chiffres transmis par le RAdEGE pour l'année 2023.
- 72.351.00 Facture Sociale, les acomptes communiqués sont en légères baisse en comparaison du budget 2022, soit CHF 59'047.00. Ce poste n'est pas touché par les dépenses thématiques, comme pour la péréquation directe expliquée sous le chapitre 22.

81 SERVICES DES EAUX

- 81.312.10 Le total budgété pour 2023 est basé sur une moyenne de la consommation d'eau en 2022.
- 81.318.00 Frais d'entretien usuels et imprévus, devisé à CHF 5'500.00.
- 81.434.10 Taxes uniques de raccordement au réseau d'eau, encasement envisagé suite aux nouvelles constructions.
- 81.434.10 Nous constatons à nouveau, qu'entre l'achat à notre fournisseur et la consommation d'eau facturée à nos citoyens, nous n'arrivons pas à une égalité. Nous sommes conscients que nous avons une véritable réflexion à entreprendre pour retrouver un meilleur équilibre. La fontaine ainsi que les exercices pompiers et des fuites de raccords peuvent expliquer cette différence.

Conclusion

Le budget communal d'Orges pour l'année 2023 est une fois de plus encore alourdi par les diverses charges imposées par le canton. A cela, il faut rajouter les travaux nécessaires pour améliorer la sécurité des piétons et usagers de la route, ainsi que les frais de la révision du PACom. Nous allons devoir rechercher des solutions dans les années à venir, afin de conserver une meilleure santé financière.

Ces commentaires donnés, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter nos prévisions en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'accepter le contenu du budget communal 2023 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



A. Cachin

A. Hofstetter